

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN467

AMENDEMENT

présenté par
M. Limongi

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la deuxième phrase de l'alinéa 67, substituer aux mots :

« au-delà de »

les mots :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ne pas entériner un report excessif du besoin en avion de transport d'assaut médian (ATASM).

En tant que rapporteur de la mission d'information sur la mobilité stratégique en outre-mer, il apparaît que ce segment capacitaire est particulièrement critique pour répondre aux contraintes d'élongation, d'isolement et de réactivité propres à ces territoires. Les capacités actuelles, notamment celles assurées par les avions de type CASA, ne permettront pas de répondre durablement à ces besoins.

Il est donc nécessaire de maintenir une perspective plus rapprochée pour le développement de cette capacité, afin de disposer à terme d'un vecteur offrant une allonge et une polyvalence accrues, indispensables à la projection et au soutien des forces dans la profondeur.